

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 23 du 6 mars 2020**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

#### **DÉCISION N°8938/ARM/SGA/DPMA/SDIE**

de déclaration d'inutilité aux besoins du ministère des armées et de déclassement du domaine public de l'immeuble « Cité de l'air » situé sur le territoire de la commune de Châteaudun (28).

Du 30 septembre 2019

## DÉCISION N°8938/ARM/SGA/DPMA/SDIE de déclaration d'inutilité aux besoins du ministère des armées et de déclassement du domaine public de l'immeuble « Cité de l'air » situé sur le territoire de la commune de Châteaudun (28).

Du 30 septembre 2019

NOR A R M S 2 0 5 3 6 7 5 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [400.1.1.2.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#) ;Vu le [code général de la propriété des personnes publiques](#) ;Vu le [code de la sécurité intérieure](#) ;Vu le [Décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements](#) ;Vu le [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement](#) ;Vu le [Décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense](#) ;Vu le [Décret N° 2009-1179 du 05 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense](#) ;Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 <sup>(A)</sup> portant nomination (administration centrale),

Décide :

### Art. 1er.

De déclarer inutile aux besoins du ministère des armées l'immeuble désigné ci-après :

- Cité de l'air ;
- d'une superficie totale de (sous réserve d'arpentage) : 6 518 m<sup>2</sup> ;
- immatriculé à CHORUS sous le n° : 159 229 ;
- immatriculé au fichier des armées sous le n° : 280 088 003 N.

avec la décomposition suivante :

Composant	immatriculé à CHORUS sous le n°:	- située lieu-dit	sur le territoire de la commune	Cadastré section
0001	254 124	58 à 62 boulevard Kellermann	Châteaudun (28)	AP n° 512
0002	276 807	58 à 62 boulevard Kellermann	Châteaudun (28)	AP n° 512
0003	261 208	2 rue du Lieutenant Beau	Châteaudun (28)	AP n° 513

Composant	immatriculé à CHORUS sous le n°:	- située lieu-dit	sur le territoire de la commune	Cadastré section
0004	307 055	4 et 6 rue du Lieutenant Beau	Châteaudun (28)	AP n° 513
0005	258 305	8 et 10 rue du Lieutenant Beau	Châteaudun (28)	AP n° 513
		rue du Lieutenant Beau	Châteaudun (28)	AP n° 514
- superficie concernée par l'opération (sous réserve d'arpentage) : 6 518 m <sup>2</sup> ;				

**Art. 2.** De le déclasser du domaine public.

**Art. 3.** De le remettre à la direction départementale des finances publiques de l'Eure et Loir et du département de l'Eure et Loir, aux fins de cession.

**Art. 4.** Le produit de cette aliénation sera rétabli au budget du ministère des armées, via le compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (programme 723, BOP 723 – C001 - ministère des armées).

**Art. 5.** Le directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives habilite le directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Rennes à assister le directeur départemental des finances publiques de l'Eure et Loir lors de la signature de l'acte à intervenir.

**Art. 6.**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :  
le sous-directeur de l'immobilier et de l'environnement

Philippe DRESS

### Notes

<sup>(A)</sup> n.i BO ; JO n° 291 du 16 décembre 2018, texte n° 45.